

WWW.NDS.EDU.LB



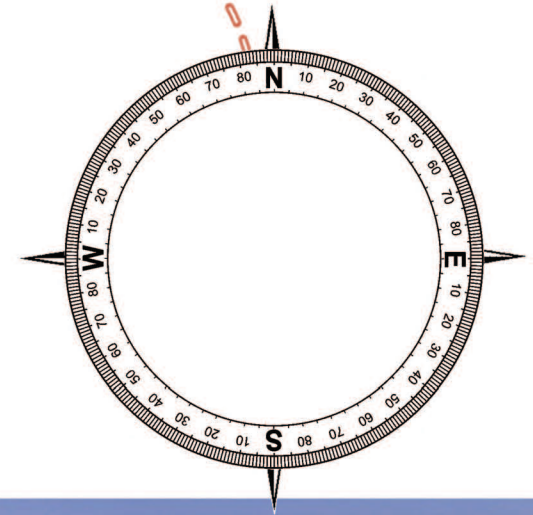
Ecole Notre-Dame Sahel-Alma
des Soeurs Maronites de la Sainte Famille

Boussole

de

Notre

Ecole



SOMMAIRE

INTRODUCTION	_____	03
APPARTENANCE	_____	05
PREMIÈRE PARTIE : LES RITUELS	_____	06
Rituel I- Accueil matinal et prière	_____	07
Rituel II- Arrivée en classe et sortie	_____	08
Rituel III- Rencontre professeurs – parents	_____	09
Rituel IV- Accueil d'un conférencier et sorties éducatives	_____	10
Rituel V- Vie spirituelle	_____	11
DEUXIÈME PARTIE : LES CODES	_____	12
Code I- Fonctionnement du collège	_____	13
a- Circulation dans l'établissement		
b- Absences – Retards		
c- Récréations		
Code II- Tenue vestimentaire	_____	15
Code III- Hygiène, santé, sécurité	_____	16
Code IV- Matériel	_____	18
Code V- Travail scolaire	_____	19
Code VI- Charte de classe	_____	20

Code VII- Sanctions	_____	22
Code VIII- Evaluations (contrôles et examens)	_____	23
Code IX- Résultats	_____	24



INTRODUCTION

« La Boussole de notre École » est le document qui, définit l'ensemble des règles de vie de l'établissement, fixe les droits et les devoirs des apprenants et organise les relations au sein de la communauté éducative.

« Les gens ont des montres, rarement des boussoles... » Ce document est donc une boussole qui garde le cap vers cet invisible, la formation de l'apprenant qui est essentiel. Créer des liens, s'approprier et approprier les autres afin de mieux vivre-ensemble et devenir des citoyens sans frontières, « lumière du monde ».

La boussole garantit la marche sur le bon chemin, suivant des règles bien précises. Et, à l'école, les règles sont indispensables, car elles assurent le bon chemin, et permettent de rendre les apprenants disponibles à une transmission des savoirs qui se veut progressive, exhaustive et qui les préparent à devenir des citoyens.

La boussole guide vers les objectifs en créant un cadre favorable. Le but de ce document est de créer un cadre propice à l'épanouissement de l'apprenant et de donner vie à la mission éducative. Via « la Boussole de notre École », les acteurs éducatifs travaillent ensemble harmonieusement pour définir les conditions optimales de « l'apprendre- ensemble » (Mérieu, 2004).

*A l'instar de la boussole qui fournit une direction du « Nord », ce document se veut donc un excellent levier qui permet d'ajuster, de manière créative et cohérente, les différents **RITUELS** et **CODES** éducatifs.*

★ « C'est une question de **discipline**, me disait plus tard le petit prince ». (Saint-Exupéry) ★

Que Jésus - le Petit-Prince divin accompagne de près notre démarche pédagogique, sous l'égide de Marie l'étoile de notre école, et oriente nos actions en vue de la Gloire de Dieu.



APPARTENANCE

« Si tu *m'apprivoises*, nous aurons besoin l'un de l'autre.

Tu seras pour moi unique au monde, je serai pour toi unique au monde. »

Adhérer à l'École Notre-Dame Sahel-Alma, c'est appartenir à une Famille. La dimension familiale et sociale est omniprésente dans notre logique éducative. Au sein de notre école, via l'éducation, on insuffle à la famille, et par conséquent à la société, les valeurs de l'Évangile en formant des apprenants qui ont le sens de Dieu et qui sont capables de vivre leur foi en respectant celle des autres.

Fidèles à nos valeurs de référence, misant sur l'évolution de la personne humaine, nous formons des élèves fiers de leur appartenance à l'école et fiers d'être des citoyens libanais, « *sel de la terre et lumière du monde* » (Mt 5).

Notre tâche éducative est une Mission. Nous visons l'éducation intégrale et harmonieuse des jeunes en les préparant à la vie qui les attend dans le monde d'aujourd'hui, en alliant fidélité à la culture libanaise, à ses traditions, et ouverture aux autres cultures.

Les Paroles du Patriarche Elias Hoyek illuminent notre mission : « *Sachons que l'Éducation exige un travail silencieux et discret, le travail du semeur qui laboure, sème, compte sur Dieu et attend...* ».



PREMIERE PARTIE : LES RITUELS

*« Il eût mieux valu revenir à la même heure... Mais si tu viens n'importe quand, je ne saurai jamais à quelle heure m'habiller le cœur... Il faut **des rites** ».*





RITUEL I : ACCUEIL MATINAL ET PRIÈRE

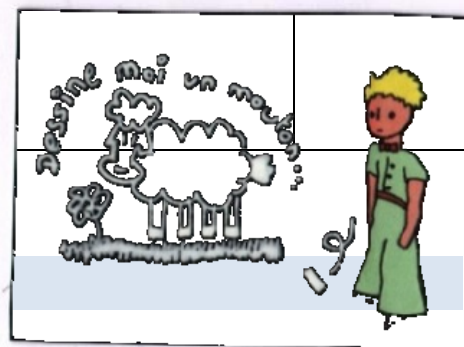
« Alors vous imaginez ma surprise, **au lever du jour**, quand une drôle de petite voix m'a réveillé. Elle disait: *S'il vous plaît...dessine-moi un mouton!* ».

Au lever du jour, à l'école Notre-Dame Sahel-Alma on ouvre nos portes à 7h15 pour un accueil vigilant et paisible. Tout apprenant est invité à :

- Saluer et dire « bonjour » à tout le monde,
- se mettre en rang calmement et se préparer pour le rituel du matin (prière et hymne national) afin de participer à la louange matinale du Seigneur, selon l'organisation suivante :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Lecture de l'évangile	Hymne national	Prière pour la sainte Vierge	Prière selon la spiritualité du Patriarche Elias Hoyek	Intentions pour le monde
« Ta parole est une lampe à mes pieds, et une lumière sur mon sentier » (Ps119)	« Son aspect est comme le Liban, Distingué comme les cèdres ». (Ct5)	« Marie gardait toutes ces choses, et les repassait dans son cœur » (Lc2)	« Mon Dieu, faites que je vive et meure dans l'accomplissement de Votre bon plaisir »	« Les mains ouvertes devant toi Seigneur pour t'offrir le monde ! »

- défiler paisiblement en classe



RITUEL II: ARRIVÉE EN CLASSE ET SORTIE

« J'ai des *amis* à découvrir et beaucoup de *choses* à connaître »

A- Arrivée en classe

Après l'accueil du matin, les apprenants défilent vers leurs classes, endroit de vie et d'apprentissage.

La ponctualité de tous est indispensable au bon déroulement des cours.

B- Sortie

En quittant les salles de classes les apprenants sont censés :

- Ranger leurs affaires.
- Ranger leurs pupitres.
- Sortir en respectant le système de circulation.

Après la sortie, les salles de classes ne sont plus accessibles. Tout objet oublié sera récupéré le lendemain matin. L'apprenant doit commencer à assumer ses responsabilités.



RITUEL III: RENCONTRE PROFESSEURS – PARENTS

« *Les enfants doivent être indulgents envers les grandes personnes.* »

Plusieurs rencontres sont programmées durant l'année scolaire entre les acteurs éducatifs à l'école et les parents :

- Une réunion d'informations générales où la responsable du cycle et les institutrices présentent les acteurs éducatifs ainsi que le règlement de l'école, est organisée au début de chaque année scolaire.
- Une réunion pédagogique parents/enseignants se fait au début de chaque année scolaire pour présenter les enseignants de classe et les modalités de travail.
- Des rencontres individuelles parents/enseignants se font sur rendez-vous, pour des entretiens individuels à la demande des enseignants ou des parents.
- Des réunions pédagogiques parents/enseignants se font au cours de l'année scolaire pour la discussion du rendement des apprenants.
- Des invitations à des occasions différentes seront envoyées aux parents des élèves tout au long de l'année.
- Des circulaires peuvent servir de lien entre l'école et les parents. Elles contiendront des informations concernant des sorties, des activités qui se font en classe ou des directives hygiéniques ou sanitaires, des remarques individuelles...

Le chef d'établissement et les responsables des cycles se tiennent à la disposition des parents, sur rendez-vous.

RITUEL IV : ACCUEIL D'UN CONFÉRENCIER ET SORTIES ÉDUCATIVES

« C'est une chose trop oubliée, dit le renard. Ça signifie "créer des liens"... »

A - Accueil d'un conférencier

Notre invité est une personne ressource. Écouter attentivement son intervention et ses propos, lors d'une conférence bien organisée est une source d'enrichissement pour nous. Pour cela nous sommes invités à :

- Accueillir le visiteur cordialement (se lever en preuve de courtoisie).
- S'écouter les uns les autres et communiquer avec respect.
- Bien organiser l'entretien dans le but de profiter au maximum de la richesse des connaissances et de l'expérience du visiteur.

B- Sorties éducatives

La direction organise des sorties éducatives en vue de faire découvrir aux apprenants le monde réel et de leur permettre de vivre de nouvelles expériences.

Pour chaque sortie la direction informe les parents à travers une circulaire, et s'engage à assurer sécurité et conditions favorables.



RITUEL V- VIE SPIRITUELLE

« *Ma maison cachait un **secret** au fond de son **cœur** »* »

« *Là où est ton trésor, là aussi sera ton cœur* » (Mt 6, 21). Au sein de notre « maison » à l'école Notre-Dame Sahel-Alma, nous œuvrons à la formation du disciple du Christ.

- Les prières du matin inaugurent nos journées.
- Les messes régulières nous sanctifient par la présence vivifiante du Christ.
- Les rencontres catéchétiques éveillent en nous la Foi du Christ.
- Les fêtes spirituelles chrétiennes sont célébrées fréquemment afin de chercher Dieu en nous.

« *Si le Seigneur*

ne bâtit la Maison,

les bâtisseurs

travaillent en Vain »

(Ps126)



DEUXIEME PARTIE : LES CODES

*« L'autorité repose d'abord sur la raison.
J'ai le droit d'exiger l'obéissance parce
que mes **ordres sont raisonnables.** »*



CODE I- FONCTIONNEMENT DU COLLÈGE

« *Quand le mystère est trop impressionnant on n'ose pas désobéir* ».

A-Circulation dans l'établissement

Nous sommes nombreux à circuler dans les locaux. Nous insisterons donc pour que soient respectées les règles établies pour les entrées, les sorties et les déplacements dans l'établissement.

B-Arrivée et sortie au cycle maternel :

- L'accueil se fera au portail blanc du cycle préscolaire, le matin entre 7h 15 et 8h 00.
- Les parents accompagnant leurs enfants après 8h 00, doivent se rendre à la réception afin d'avoir accès au cycle.
- La sortie des autocaristes à 14h 15.
- La sortie des autres apprenants à partir de 14h jusqu'à 14h 45.

C- Absences et Retards

L'apprenant qui arrive en retard est sujet de perturbation et provoque l'interruption du cours. Il rate également une partie de l'explication. Pour cela, les élèves doivent se conformer à l'horaire adapté ci-dessus.

- Une absence doit être signalée dès le début de la journée.
- Une absence prolongée (au-delà de 3 jours) doit être justifiée par un rapport médical.
- En cas d'absence non justifiée, la direction appelle pour demander des nouvelles de l'enfant.
- Pour des absences prévisibles, il faudrait avoir une autorisation préalable (voyage,.....).

- L'agenda sera prêt avec ce qui a été fait au cours de la journée.
- En cas d'absence prolongée, les parents et les enseignantes se chargent de récupérer ce qui a été raté.

D-Récréations

Les apprenants ont droit à deux récréations par jour. Les récréations se déroulent dans la cour du cycle. Ils sont surveillés durant les deux récréations.

Durant les goûters :

- Chaque enfant devra avoir tous les jours, dans son cartable, une gourde, et une serviette de table. Il doit aussi avoir une fourchette ou une cuillère en plastique s'il y a des fruits découpés à manger.
- Les collations permises : Les tartines et les sandwichs, des fruits et des légumes bien lavés et découpés.
- Les collations strictement interdites : les chips, les chewing-gums, les sucettes et les bonbons.
- Par contre, le chocolat, les biscuits et les jus sont permis seulement les mercredis.
- A noter que les collations sont consommées en classe et sous la surveillance de la titulaire ; les parents doivent envoyer les tartines bien emballées dans des boîtes fermées.
- Les parents sont priés de vérifier le cartable de leur enfant le matin et après son retour de l'école, ils doivent vérifier de même qu'il ne met rien à leur insu dans ses poches.

CODE II- TENUE VESTIMENTAIRE

« La fleur n'en finissait pas de *se préparer à être belle*, à l'abri de sa chambre verte. Elle choisissait avec soin ses couleurs. *Elle s'habillait lentement,...* »

La tenue marque l'appartenance à notre école et valorise le bien-être. Pour cela le port du costume est obligatoire.

-Le port du tablier est obligatoire. Au-dessous du tablier, il est préférable d'habiller les enfants de vêtements faciles à enlever : sans boutons, sans fermeture éclair, sans ceinture ni salopette.

N.B. Les chaussures avec lacets sont strictement interdites.

- Les habits de rechange, le tablier et tout autre accessoire (casquette, gourde, serviette,...) doivent être marqués au nom de l'apprenant.
- Au début de l'année scolaire, il est demandé aux parents de PS et de MS d'envoyer les habits de rechange suivants : des sous-vêtements, des chaussettes, un T-shirt et un pantalon.
- Lorsqu'un enfant aura utilisé les habits de rechange, ces derniers doivent être immédiatement remplacés le lendemain matin.

CODE III- HYGIENE, SANTÉ, SECURITÉ

« C'est *le temps* que tu as perdu pour ta rose qui fait *ta rose si importante*. »

A- Hygiène

L'hygiène individuelle est une marque de respect de soi et des autres. Les mesures hygiéniques (Lavage des mains, apparence propre, propreté des locaux...) doivent être appliquées au quotidien, par les apprenants et tous les adultes intervenant à l'école, dans tous les locaux et les espaces de vie à l'école.

La propreté individuelle et personnelle est exigée.

B- Santé

Chaque apprenant a un dossier médical.

Les parents sont tenus de signaler à la direction en début d'année scolaire si leur enfant a une maladie ou des allergies chroniques afin que la direction du cycle soit parfaitement au courant de la condition de l'enfant et de prévoir, si nécessaire, les aménagements adéquats. Les enfants ayant un suivi médical (allergies, asthme...) doivent être signalés par les parents à l'enseignant et à la responsable du cycle.

Les enfants présentant des signes de fièvre ou des signes de faiblesse générale, doivent obligatoirement rester à la maison. Ils ne peuvent être admis en classe que s'ils sont en parfaite condition et s'ils ne présentent pas de signes de contagion.

La direction se réserve le droit de refuser, le matin, l'accueil d'un enfant jugé malade.

Aucun médicament n'est administré aux enfants ni par les enseignantes ni par la direction sans l'accord des parents. Les

médicaments doivent être remis le matin par les parents à la responsable de cycle avec un papier indiquant les doses et les temps de prise.

Il convient de surveiller régulièrement la chevelure de vos enfants contre les poux. S'il y a lieu, traiter et signaler le cas à la direction.

La direction, à son tour, fera le suivi du traitement ; si des poux sont détectés, les enfants seront envoyés à la maison jusqu'à guérison complète.

C- Sécurité

Malgré la surveillance exercée, les enfants ne sont pas à l'abri des accidents. En cas d'accident survenu à l'école, la famille est immédiatement prévenue.

S'il s'avère indispensable de conduire l'enfant aux urgences avant l'arrivée des parents, la direction ou un membre de l'équipe éducative accompagne l'enfant jusqu'à l'arrivée des parents.

Les enfants sont couverts par une assurance médicale en cas d'accidents dans l'enceinte de l'école.

CODE IV- MATERIELS

*« Et moi je possède les étoiles,
Puisque jamais personne avant moi n'a songé à les posséder».*

L'établissement s'engage à mettre à la disposition des apprenants des locaux et du matériel propre et en bon état, en contrepartie il leur est demandé de préserver les installations et le matériel (pédagogique et informatique) mis à la disposition de tous. Toute dégradation exige une réparation, qui pourrait être financière, de la part du contrevenant.

De même, il est demandé, aux élèves, dans un souci d'économie et d'écologie de lutter contre toute forme de gaspillage (lumière, eau...)

Garder en bon état tous les instruments et le matériel existant à l'école.

Par mesure de sécurité il est interdit d'apporter :

- Les objets dangereux (pointus, tranchants, inflammables...).
- Les jouets imitant des armes (pistolets, couteaux, épées ...).
- Les objets de valeur (bijoux, accessoires, jeux électroniques...).

L'école n'est responsable d'aucun objet perdu ni volé.

CODE V- TRAVAIL SCOLAIRE

*« Il faut exiger de chacun ce que **chacun peut donner**, reprit le roi. L'autorité repose d'abord sur la raison ».*

A- Les devoirs à la maison

En PS et en MS, il n'y a pas de devoirs ni de leçons donnés à la maison. Toutefois, il serait souhaitable que les parents échangent, en langue française, des propos avec leur enfant sur le déroulement de la journée passée à l'école.

En GS, un petit travail pourrait être envoyé à la maison. En aucun cas, les enfants ne devraient passer plus que 30 minutes à le faire une fois rentrés chez eux. Les enfants sont encouragés à travailler seuls à la maison, sans l'aide des parents, afin de développer leur autonomie et leur sens de responsabilité.

CODE VI- CHARTES

*« Je crois qu'il profita, pour son évasion, d'une migration d'oiseaux sauvages.
Au matin ... il mit sa planète bien en ordre »*

Dans notre établissement scolaire, les règles de vie sont clairement établies ; ce qui garantit un travail réussi ; pour cela, une charte de classe est établie, en début d'année, avec les enfants, pour que les «permis» et les «non permis» soient clairs pour tous.

Charte de la classe :

- j'écoute autrui et j'attends mon tour pour parler.
- je lève mon doigt pour prendre la parole. je ne coupe pas la parole aux autres.
- je respecte mes amis.
- je demande de l'aide quand il le faut.
- je circule calmement en classe.
- je garde ma classe propre et ordonnée.
- je travaille sérieusement et avec soin.
- je prends soin du matériel et de la classe.

Charte de la cour :

- on joue ensemble sans se bagarrer
- je ne fais pas de choses dangereuses (grimper, aller vers les endroits interdits,...)
- je fais attention à moi-même et aux autres.
- je n'ennuie pas les autres.
- je vais chercher de l'aide quand il le faut.
- je garde la cour propre et jolie.
- quand la cloche sonne, je me range tout de suite et je me calme.

CODE VII- SANCTIONS

*« Et en effet, sur la planète du petit prince, il y avait comme sur toutes les planètes, de **bonnes** herbes et de **mauvaises** herbes. »*

L'école maternelle joue un rôle primordial dans la socialisation de l'enfant : tout doit être mis en œuvre pour que son épanouissement y soit favorisé. C'est pourquoi aucune sanction ne peut être infligée.

Un enfant, momentanément difficile, pourra être isolé, en classe, pendant un temps court nécessaire à lui faire retrouver un comportement compatible avec la vie du groupe.

Toutefois quand le comportement d'un enfant perturbe d'une façon durable le fonctionnement de la classe, et traduit une évidente inadaptation scolaire, la situation de cet enfant doit être soumise au psychologue scolaire, aux parents et l'équipe pédagogique.

Tout enfant a le droit de faire entendre ses raisons ou arguments.

Tout enfant a le droit d'être félicité pour toute attitude positive (encouragements, compliments et récompenses).

CODE VIII- EVALUATIONS

*« Les grandes personnes ne comprennent jamais rien toutes seules, et c'est fatigant, pour les enfants, de **toujours** et **toujours** leur donner des **explications** ».*

L'acquis de l'apprenant est évalué et apprécié à partir du travail quotidien, avec des modalités de travail différentes : en grand groupe, en travail individuel ou binôme.

L'enseignante, tout au long de l'année, observe chaque apprenant et dresse un bilan qui représente son rendement, et son comportement à l'école.

CODE IX- RESULTATS

*« Il faut exiger de chacun ce que chacun peut **donner** ».*

Des livrets d'évaluation sont remis aux parents 3 fois par an : avant les vacances de Noël, avant les vacances de Pâques et en fin d'année. Les bulletins mentionnent le degré de réalisation des objectifs requis ainsi que la maîtrise des compétences exigées.

Les parents sont invités à venir à l'école discuter le bulletin de leur enfant avec les enseignantes, et les recommandations à travailler à la maison.